

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 571 /IMM.

Objet:

Laissez-passer n°16/1951

Astrida, le 7 mars 1951.-

RECOMMANDÉ



Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre lettre n°123/Cont.pass. en date du 23-2-1951, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, dûment complété et signé, un exemplaire du laissez-passer n°16/1951 délivré à Madame DELNESTE Mariette épouse de Monsieur l'Agronome Principal Jean LANGUY.

L'Administrateur de Territoire, ff.,
J.KIRSCH,



A Monsieur le Chef du Service
de la Justice et du Contentieux

à USUMBURA.-